

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE

DU SAMEDI, 15 JUILLET 1797.

Extrait des Nouvelles de Paris, au 9 Juillet.

Lettre du ministre de la Marine au citoyen président du Directoire exécutif. — Citoyen président, je m'empresse de vous annoncer qu'une division de l'armée navale de Toulon, composée de deux vaisseaux de 80, de quatre de 74, et de plusieurs frégates, sous les ordres du contre-amiral Brueyx, a appareillé le 10 de ce mois (28). Tout annonce de la part des officiers et des équipages, que la mission sera parfaitement remplie. Je m'empresse aussi de vous informer qu'il vient d'être lancé du chantier du même port de Toulon, un vaisseau de 80. — *Signé Truguet.*

Voici (dit le Rédacteur) à quoi se réduisent tous les bruits qu'on a répandus avec affectation, sur la reprise des hostilités en Italie: En conséquence des articles préliminaires de la paix, l'armée française a évacué plusieurs parties de l'Italie. Les Autrichiens y sont rentrés à mesure; mais les habitans de quelques endroits, peu flattés, sans doute, de la visite de ces derniers, ont pris les armes, et tiré quelques coups de fusil, pour s'opposer à leur entrée: leur résistance n'a pas été de longue durée. Ainsi, en dépit de tous les faiseurs de nouvelles et des agitateurs, la guerre ne recommencera pas encore.

Le même journal officiel dément le bruit qui a couru que Lyon avoit été déclaré en état de siège; mais il annonce que le Directoire a chargé le commandant de cette ville de prendre telles mesures que les circonstances exigent.....

On dit que le général Hoche est en ce moment à Paris, et qu'il quitte le commandement de l'armée de Sambre et Meuse, pour aller prendre celui de l'armée des Côtes de l'Ouest. Si ce changement est réel, il confirme l'opi-

nion où l'on est qu'il se prépare une expédition très-prochaine contre l'Angleterre.

Le Directoire a conféré au général Hédouville le commandement de St-Domingue. Ce général a eu une grande part à la pacification de la Vendée. Il emmène comme officiers de son état-major, le général de brigade Watrin, les adjutans-généraux Klingler & Becker, & le chef de bataillon d'Auzy.

Buonaparte envoie, d'après l'autorisation du Directoire, le général de division Sahaguet, pour commander, à la place du général Willot, dans le département des Bouches-du-Rhône & autres environnans.

De nombreuses patrouilles de cavalerie & d'infanterie parcourent, depuis quelques jours, les rues de cette ville. On parle de mouvemens préparés par les deux partis. L'ordre public ne paroît pas avoir éprouvé encore la moindre altération; & tout porte à croire que le gouvernement maîtrisera les factions. (*Gaz. nationale.*)

Des détachemens de troupes ont reçu ordre de se porter à Fontainebleau & dans tous les villages sur la route de cette ville à Paris, pour former l'escorte d'honneur de l'ambassadeur de la Porte Ottomane, qui est attendu incessamment.

Il y a eu avant hier de très vifs mouvemens à la bourse; on y a appris que le citoyen Pollope faisoit banqueroute de onze millions. Cette nouvelle a arrêté toutes les affaires & répandu une consternation générale. On parle de nouvelles banqueroutes très prochaines.

Le feu a pris hier dans l'église des Céléstins, remplie de foin & de tonnes d'huile. L'incendie a été assez considérable pour faire écrouler le clocher. L'on a été longtems dans de très vives appréhensions qu'il ne se communiquât à l'arsenal; mais les soins & l'activité des pompiers ont prévenu cet horrible malheur.

Conseil des 500. — Séance du 5.

Cinq mille citoyens d'Arras demandent le rétablissement du culte et le rappel de tous les prêtres déportés. — Renvoyé à la commission.

Un secrétaire fait lecture d'une adresse de la société populaire & républicaine de Menou, conçue en ces termes: *Citoyens représentans, les bons républicains indignés de la conduite avec laquelle les membres du nouveau tiers.....* (Violens murmures et

réclamations). Les uns veulent qu'on en reste là de l'adresse; les autres qu'on la continue. — Le secrétaire recommence. Les réclamations se renouvellent. Leclerc demande la parole. Le président la lui refuse. Leclerc insiste; il est rappelé à l'ordre. Le président consulte le conseil, qui ordonne que Leclerc n'aura pas la parole. — *Plusieurs voix*: La lecture!..... — Après un long tumulte, le secrétaire recommence une troisième fois; „Les bons républicains indignés de la manière indécente avec laquelle les membres du nouveau tiers, qui n'ont porté aux fonctions législatives qu'une aversion profonde contre la forme actuelle du gouvernement, secondent les vues d'un Dumolard, d'un Boissy-d'Anglas, l'exécration de la nation française, en faisant tous les jours et appuyant des motions en faveur des émigrés et des prêtres réfractaires. (Violens murmures). Considérant combien ces scélérats rentrent en foule, et avec quelle effronterie les seconds exercent publiquement leurs fonctions, prêchent le retour du royalisme, l'aversion contre les acquéreurs de domaines nationaux, et que les lois qui les concernent ne sont point exécutées. Considérant que l'effet de ces infâmes manœuvres est de rallumer au milieu de nous les torches de la guerre civile, se sont réunis, en conformité de l'article 361 de l'acte constitutionnel, et ont arrêté de se réunir tous les jours pour ranimer l'esprit public, et d'inviter par des circulaires tous les amis de la République à en faire autant, pour s'opposer de toutes leurs forces à la contre-révolution, tant débrée par les émigrés et par les scélérats de prêtres, qui occupent presque toutes les séances du corps législatif. Ils ont arrêté que le président est chargé de donner connoissance de cette réunion et du présent arrêté au Directoire et aux deux conseils.

Signé, Villemet, président; et Delor, secrétaire.

Thaïsnel (du nouveau tiers): Je ne viens point combattre le contenu de cette pièce, vraiment extraordinaire; elle est jugée par la constitution, par l'intérêt public, par la désapprobation générale de cette assemblée. Mais je viens élever des doutes sur l'authenticité de cette pièce. Je demande qu'elle soit renvoyée par un message au Directoire, avec invitation de faire constater la réalité de cette réunion. Partout il s'en établit de pareilles, partout l'on cherche à ressusciter les mânes à jamais exécutés des tyrans révolutionnaires, qui disent qu'on marche à la contre-révolution, parce qu'on veut le règne de la justice. Il importe de dissiper toutes ces réunions.

Guillemardet: Ce n'est pas ma surprise, mais mon indignation profonde que je viens manifester contre la pièce ordinaire qui vient d'être lue à cette tribune. On en voit le but. Une commission doit faire un rapport sur les sociétés politiques, on veut influencer votre décision par de pareilles horreurs. Mais vous ne favoriserez point les préventions que l'on s'efforce de jeter entre les députés du nouveau tiers & leurs anciens collègues; il n'est aucun de nous

qui ne soit convaincu que nous sommes tous ici réunis dans un seul sentiment, celui de maintenir la république, d'écarter de notre sein les brandons de la guerre civile. Je gage que les pièces sont fausses, que les signatures sont supposées, & que le Directoire sera fort embarrassé de trouver les signataires. Je demande le renvoi au Directoire par un message, avec invitation de rendre compte des faits au conseil. — Adopté.

Après avoir entendu quelques orateurs au sujet des fugitifs du Haut et Bas-Rhin, le conseil prend la résolution suivante:

Art. Ier. Le délit accordé par la loi du 22 Nivôse an 3, aux ouvriers & laboureurs du Haut & Bas Rhin, pour rentrer en France, est prorogé pour 6 mois, à dater de la publication de la loi. — *II.* Sous la dénomination d'ouvriers, sont compris les chefs d'ateliers, manufactures, & tous individus exerçant des professions mécaniques ou mercantiles. — *III.* Ils sont tenus de produire attestation de huit rémois, comme quoi ils exerçoient ces professions avant leur départ.

Un membre demande que la même faveur soit accordée aux fugitifs du Pas-de-Calais.

Cette proposition est accueillie par des murmures.

Séance du 6. — Siméon fait un long rapport sur la succéssibilité des enfans nés hors du mariage. — Impression et ajournement.

Noguier-Mahjaj, au nom de la commission de surveillance de la trésorerie, fait un rapport sur les diverses pétitions des fonctionnaires et employés qui ne sont pas payés. Il expose que la trésorerie comptoit consacrer à cette destination sacrée une somme de deux millions qui lui étoient envoyés de l'armée d'Italie; qu'un million a été retenu à Toulon pour une expédition secrète; et que sur le second million, elle n'a pu disposer en faveur des fonctionnaires que d'une somme de 500 mille francs, attendu que le ministre des finances et le Directoire réclament le reste pour les besoins de la marine. Le rapporteur déclare que la commission ne présentera aucun projet, parce que la loi qui ordonne que toutes les caisses des receveurs verseront directement à la trésorerie, mettra celle-ci à même de faire face à ses engagements.

Villot fait un rapport sur l'organisation de la gendarmerie. On a beaucoup ri lorsque ce membre, pour se conformer à la loi sur les poids et mesures, a dit que le gendarme devoit avoir un mètre 72 centimes de hauteur; ce qui veut dire en françois, 5 pieds 3 pouces. — Impression et ajournement.

De Londres, le 3 Juillet. (Par la voie de France).

L'on ne doute presque pas ici que la mission de lord Malmesbury n'ait un heureux succès. Nos papiers de l'opposition conviennent aujourd'hui que le Roi et M. Pitt veulent sincèrement la paix, et qu'ils feront tout ce qui peut le concilier avec l'honneur de la Grande-Bre-

tagne pour l'obtenir. Cette agréable perspective fait hauffer successivement les fonds. Les 3 pour cent consolidés sont à 55.

L'escadre de lord Bridport qui croise devant Brest, a été considérablement renforcée. Lord Keith qui doit succéder à cet amiral, a arboré son pavillon sur le *Cumberland* de 74.

Une lettre de Sheerness donne les détails suivans sur l'exécution de Parker: „Le 30 Juin, à huit heures du matin, le drapeau jaune, signal d'une exécution, fut arboré sur le *Sandwich*. Toute la garnison de Sheerness se mit sous les armes, et une partie des équipages de chaque vaisseau se rendit à bord du *Sandwich*. Parker parut sur le tillac à huit heures et demie. Il étoit sans chapeau et devint pâle en arrivant; mais il se remit très-vite de son émotion et reprit la contenance ordinaire. Il avoit un habit et des culottes noires qui lui avoient été envoyés par un ami du nom de Templar. Il étoit chaussé en bas de soie noirs et en demi-bottes. Une chaise lui ayant été accordée, il s'assit pendant quelques momens en regardant d'un oeil fixe les troupes marines rangées sur le tillac; ensuite il se leva et demanda un prêtre. Le chapelain du vaisseau s'avança et lui dit qu'il avoit choisi deux psaumes qui étoient conformes à sa situation, et qu'il prendroit la liberté de lui en indiquer un troisième. Le criminel l'ayant remercié, il lui indiqua le cinquante-unième psaume, qui contient la confession de David et sa prière pour invoquer le pardon de ses offenses. Parker en lut chaque verset avec un ton très-pénétré. Pendant cette lecture, le coup de canon préparatoire fut tiré de l'*Espion*, et il l'entendit sans aucune émotion. Les prières finies, il demanda un verre de vin au capitaine Moss qui le lui fit donner. Il leva les yeux au ciel, et il s'écria: „*Je bois premièrement au salut de mon ame, et ensuite au pardon de mes ennemis.*” Après cette exclamation, il ferra la main au capitaine, en le priant de le rappeler au souvenir de ses camarades du *Nepos*, de les prier de sa part de se résigner à leur destinée et de ne montrer aucune lâcheté. Ses bras furent alors liés. Tout l'équipage se mit en marche avec le prisonnier, dans l'ordre accoutumé pour la place de l'exécution. Arrivé à l'échafaud, Parker se mit à genoux, fit quelques prières, prononça plusieurs fois le mot *amen*. On lui lut ensuite la sentence: il demanda la permission de parler; et, craignant qu'elle ne lui fût pas accordée, il s'empressa d'affirmer le capitaine, „qu'il n'avoit pas eu l'intention de haranguer l'équipage; mais qu'il vouloit seulement déclarer qu'il regardoit sa condamnation comme juste, et qu'il espéroit que sa mort se-

roit considérée comme une expiation suffisante de ses fautes, et sauveroit la vie aux autres coupables.” Alors il demanda quelques momens pour se recueillir, et après cela livra sa tête avec dignité à l'exécuteur qui lui attacha la corde au cou. Tout étant prêt, le prévôt lui mit le bonnet; mais il pria qu'on ne l'enfonçât sur ses yeux qu'au moment fatal; ce qui lui fut accordé. Regardant ensuite ses camarades d'un air résolu, il leur dit adieu, et demanda au capitaine Moss si tout étoit prêt et si la mèche étoit allumée. Le capitaine ayant répondu que oui, il s'avança pour demander à un des spectateurs un mouchoir blanc, afin de donner le signal. Après quelques instans de silence, une personne bien mise s'avança et lui donna le sien. Tout étant prêt, il répéta ses questions sur la mèche, se mit à marcher d'un pas ferme au haut de l'échafaud, laissa tomber le mouchoir et mit précipitamment ses mains dans ses poches. Le canon tira et il fut élevé à l'instant.—Après être resté suspendu une heure, le corps fut mis dans un cercueil et porté à terre dans le cimetière de la marine. Les spectateurs eurent la liberté de le considérer pendant quelques minutes; ils trouvèrent son visage peu changé, ayant les yeux tout ouverts. Il fut enterré à midi.—Le courage, la résignation, le maintien que cet homme a conservés jusqu'au dernier moment, ont fait sur tous les spectateurs une forte impression, sur les matelots surtout, qui ont suivi toute l'exécution dans le plus grand silence et sans donner aucun signe d'improbation.—La veuve de Parker a obtenu le corps de son mari; il est maintenant déposé à Smithfield, où des milliers de spectateurs s'empressent de l'aller contempler.

De Stockholm, le 30 Juin.

Aujourd'hui, il y a eu une revue générale des troupes réunies en un camp devant notre ville. Le Roi et toute la cour y ont assisté.

M. le général Baron de Taub est parti ces jours derniers; il se rend directement à Vienne, et assistera ensuite au congrès qui doit avoir lieu pour la pacification générale.

De Vienne, le 8 Juillet.

S. M. l'Empereur vient de donner à M. le F. M. L. baron de Kerpen le régiment d'infanterie de Pellegrini, qui se trouvoit vacant, et à M. le général-major baron de Laudon, la croix de l'ordre de Marie-Thérèse, en récompense du zèle que ces officiers-généraux ont montré dans la défense du Tyrol. Sa Majesté a aussi daigné élever M. le général-major Schultz au grade de Feldmaréchal-lieutenant.

Jeu di 6, les corps de cavalerie de l'université, du commerce et des ouvriers en or et argent, de la levée générale Viennoise, ont reçu les médailles que Sa Majesté a daigné leur accorder, comme une marque de sa satisfaction et un monument du patriotisme qu'ils ont montré. Cette cérémonie touchante a eu lieu avec la plus grande solennité et en présence d'une foule de spectateurs.

Le recrutement en Bohême se pouffe avec le meilleur succès; il est arrivé depuis quelques tems ici un grand nombre de transports de ces nouvelles recrues, pour y être équipées & armées.

Il est parti, cette semaine, pour l'Italie 8 chariots chargés d'argent & un train considérable d'artillerie de siège.

Les habitans de la Dalmatie Vénitienne ont envoyé ici une députation pour remercier notre Monarque de la protection qu'il a daigné leur accorder au milieu des troubles qui désolent les autres provinces de l'Etat Vénitien, & en même tems pour assurer S. M. de leur soumission & fidélité absolues.

La conduite de Mrs. les généraux de Werneck & Kray dans les dernières affaires qui ont eu lieu sur le Rhin, a été examinée & jugée par un conseil de guerre. Le premier de ces généraux a reçu sa démission avec la demi-pension. M. de Kray, après un arrêt de 15 jours, continuera d'être employé & passera à l'armée d'Italie.

Des Bords du Weser, le 6 Juillet.

Avant-hier, il se passa à l'embouchure du Weser un fait remarquable: Un corsaire françois entra avec un lougre dans ce fleuve; pour suivi par un corsaire anglois, il se réfugia dans l'Em, et comme l'anglois ne pouvoit plus le poursuivre, il jeta l'ancre près de Greifshl et demanda à la régence prussienne d'Aurich de lui accorder protection pour les prises qu'il feroit sur le Weser. Cette demande fut refusée, et on lui enjoignit de remettre aussitôt à la voile et de s'éloigner. Le corsaire rentra alors dans le Weser; arrivé au dessous de Tettens, il attaqua un bâtiment anglois qui s'y trouvoit à l'ancre; ce bâtiment fit la plus vigoureuse résistance, et après avoir eu un matelot blessé au bras, il se retira; le capitaine, nommé Weils, manqua d'être atteint d'une balle qui lui effleura la tête. C'est la première fois que pareille scène s'est passée dans nos environs.

De Bruxelles, le 9 Juillet.

Il doit encore arriver ici, cette semaine, environ 6000 hommes de troupes. L'on parle beaucoup d'un camp qui seroit formé dans l'intérieur de nos départemens. — L'on mande de

Luxembourg que la majeure partie des troupes françoises qui se trouvoient sur le Hundsruck, ont quitté leurs positions pour entrer en garnison dans les places frontières de la République; il n'est resté dans l'électorat de Trèves qu'un corps de 7 à 8 mille hommes de toutes les armes.

Plusieurs de nos absens des premières familles de ce pays, rayés de la liste des émigrés, sont attendus d'un instant à l'autre de retour dans leurs foyers; de ce nombre sont les ducs d'Artemberg et de Bethune.

Des lettres de Bruges disent que les troupes qui se trouvoient dans cette ville, en sont parties le 5, pour se porter dans les environs de l'Ecluse et de Cadland où l'on dit que les anglois méditent une descente.

De Dusseldorff, le 8 Juillet.

Les travaux des batteries sur la rive gauche du Rhin, vis-à-vis notre place, viennent d'être suspendus de nouveau. Cependant l'on continue d'approvisionner; le pays de Juliers doit fournir aux magasins de Dusseldorff, Juliers, Duren et Berghem, 10 mille quintaux de seigle; et le duché de Berg, 10 mille quintaux de foin. Ces verlemens se font de 10 en 10 jours par 400 quintaux chaque fois, et ce jusqu'à nouvel ordre.

De Coblenz, le 10 Juillet.

Le général en chef Hoche est parti aujourd'hui d'ici pour Paris, d'où il se rendra à Brest pour diriger l'expédition qui se prépare dans ce port. Le chef du corps de génie de l'armée de Sambre et Meuse a aussi donné sa démission.

La division du général Lemoine, forte de 7 à 8000 hommes, a repassé hier le Rhin à Neuwied. Les environs de cette dernière ville ont beaucoup souffert par le passage de ces troupes; les villages de Heimbach et Weifs ont été fort maltraités; l'abbaye de Rommerstorff a dû loger près de 1000 hommes. Aujourd'hui, il doit encore arriver à Neuwied beaucoup de troupes, faisant partie d'une autre division qui doit également quitter la rive droite.

Quant au commandement de l'armée de Sambre et Meuse qui vient à vacquer par le départ du général Hoche, on prétend que le général Moreau en sera chargé, conjointement avec celui qu'il a déjà.

* * * On prévient M. d'Hauterive, officier au régiment de Saxe, hussards, qu'il y a une lettre à son adresse au Bureau de ce Journal.

* * * A vendre, de l'Eau-de-vie de Cognac & d'excellens vins de Bordeaux des meilleures qualités, savoir: l'Affric, Château-margaux, St. Julien, Médoc & Grave, s'ad. esser tous les matins, depuis huit heures jusqu'à midi, chez M. Beckmann, Lettre F. No. 26, Weisse-Adlergasse.